



AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI-OUEST (MRC)

AVIS PUBLIC, est par les présentes, donné par le soussigné, sur le site Internet de la MRC :

QU'un arrêté ministériel du ministre de la Santé et des Services sociaux, précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

QUE la MRC d'Abitibi-Ouest informe sa population que le conseil d'administration va siéger par voie de vidéoconférence et que le public ne sera pas admis au cours de la séance ordinaire du 16 février 2022;

QUE l'enregistrement de la séance sera publié sur le site Internet de la MRC au www.mrcao.qc.ca dans la section *MRC d'Abitibi-Ouest > Conseil de la MRC* au cours des jours suivants la séance du 16 février 2022;

QUE les citoyens sont invités à poser leurs questions **jusqu'à mercredi le 16 février à 16 h**, par courriel à conseil.administration@mrcao.qc.ca.

DONNÉ A LA SARRE
Ce 10 février 2022

Normand Lagrange
Secrétaire-trésorier
Directeur général